

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 68 (1980)

Heft: [4]

Artikel: Après "Help" à Berne, "Le droit de choisir" à Lausanne

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-275934>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Après « Help », à Berne, « Le Droit de Choisir » à Lausanne

Conscient du nombre de femmes et de couples victimes de leur manque d'information pour tout ce qui concerne la contraception et l'avortement, le Comité *Nous voulons des enfants désirés*, section vaudoise de l'Association Suisse pour le Droit à l'Avortement et à la Contraception (ASDAC) a ouvert lundi 3 mars de cette année une ligne téléphonique de conseil et de renseignement.

Une douzaine de répondants bénévoles assurent le fonctionnement de la ligne pour répondre aux questions concernant la contraception, les interruptions de grossesse, leurs tarifs, leur remboursement par les assurances, etc... Les répondants aiguillent si nécessaire les correspondants de la ligne téléphonique sur les adresses adéquates.

Un questionnaire a été envoyé à environ 600 médecins vaudois. Une soixantaine se sont déclarés d'accord de collaborer en étant prêts à recevoir des personnes qui s'adresseraient à la ligne.

Un travail de plusieurs mois a permis d'assurer la formation des répondants et d'établir un fichier comprenant notamment les adresses des médecins disponibles dans le canton de Vaud, des centres de consultation et de planning, diverses adresses utiles pour des femmes en difficulté.

« Le Droit de Choisir » : 021/200035

Berne : résolutions de l'assemblée sur la politique de la famille

Après deux jours de discussions et d'exposés à Berne, le 23 et 24 février, les participant(e)s de l'assemblée sur la politique de la famille, soit environ 80 personnes du mouvement des femmes et de la gauche, ont directement pris position sur deux questions primordiales actuellement, soit : le projet de la nouvelle loi matrimoniale et l'initiative des droits égaux pour l'homme et la femme. Voici la teneur de ces deux résolutions :

— Le projet de la nouvelle loi matrimoniale est un pas en avant, dans la mesure où plusieurs stipulations patriarcales de la législation en vigueur y sont supprimées. Il ne serait que juste cependant que le reste des discriminations au niveau législatif soit également aboli.

Conformément au projet de loi, chacun des époux devra contribuer de son mieux aux tâches du ménage (apports financiers, travail ménager, éducation et garde des enfants) ; il y aura lieu, toujours selon le projet de loi, de tenir compte, pour la répartition des tâches, des besoins du ménage et de la situation personnelle de la communauté matrimoniale. Tout en étant d'accord avec des progrès sur le plan juridique, il faut souligner qu'à l'avenir ce seront toujours des femmes qui feront le travail gratuit à la maison. Ceci est dû à l'ancrage profond des idées patriarcales ainsi qu'à la situation sur le marché du travail. Ce qui est imposé par les circonstances apparaîtra à tort comme libre choix de l'homme et de la femme.

Une véritable amélioration de la situation des femmes nécessite des changements sociaux profonds qui ne peuvent être atteints que par un mouvement de femmes fort et d'autres forces sociales.

— L'initiative populaire « Droits égaux pour l'homme et la femme » permet la discussion sur l'abolition de la discrimination juridique des femmes à tous les niveaux. Elle nous donne l'occasion de montrer clairement quelle est la situation concrète des femmes aujourd'hui, et de discuter des moyens pour l'améliorer.

Le Conseil fédéral a élaboré un contreprojet et veut imposer le retrait de l'initiative. C'est, selon le « Tagesanzeiger », une

« gifle » qu'il donne aux femmes. En comparaison avec l'initiative, le contreprojet se caractérise essentiellement par l'absence d'engagement : non seulement ne prévoit-il aucun délai pour la réalisation législative, il n'est même pas certain qu'il existe une possibilité de porter plainte contre des employeurs privés dans des cas de discrimination au niveau des salaires.

Il est d'autant plus étonnant que les promoteurs de l'initiative aient formé une communauté de travail avec en partie des ennemis déclarés de l'initiative. Cette communauté de travail ne défend pas l'initiative même, mais elle se limite à préconiser l'inclusion de certains « principes » d'égalité des droits dans la constitution. Est-ce le premier pas vers le retrait de l'initiative ?

Les participant(e)s de l'assemblée demandent au parlement de ne pas adopter de contre-projet. Cette tactique ridiculise l'initiative comme moyen politique. Elle fait en outre que la discussion possible et nécessaire sur la situation des femmes soit remplacée par des discussions sur des questions de procédure.

2000 femmes à Lucerne

Pour fêter le 8 mars, journée internationale des femmes, les organisations féministes de Suisse ont convoqué les femmes à Lucerne, à leurs yeux la « citadelle du conservatisme ».

Cette manifestation réunissait plus de deux mille personnes, partant de la gare de Lucerne pour défiler dans les rues, armée de pancartes, de sifflets et de mégaphones, jusqu'à l'Hôtel de Ville. L'Organisation de la femme, le MLF et d'autres mouvements féministes, ainsi que les femmes du parti socialiste, du parti du travail, de la ligue marxiste révolutionnaire et des POCH patronnaient cette journée. Quatre thèmes primordiaux à leurs revendications : droits égaux pour hommes et femmes, dépénalisation de l'avortement, fin aux violences faites aux femmes, et enfin une protection efficace de la maternité.

Zurich : une question embarrassante

Mme Ingrid Schmid, de Zurich, a posé une question embarrassante au Conseil municipal de la ville en demandant que l'on généralise l'emploi de Madame pour toutes les femmes, mariées ou non... la logique impliquant que si tel n'était pas le cas, il faudrait donner au terme « Fraulein » son équivalent masculin « Herrlein », ou en français... damoiseau ! Le conseiller auquel était posée la question a refusé en précisant qu'il n'existait aucune base légale pour une nouveauté de ce genre ; que d'autre part, très peu de femmes avaient utilisé cette possibilité au contrôle des habitants, où chacune peut pourtant demander à être mentionnée comme « Frau ». Le conseiller a gracieusement précisé, toutefois, à la demanderesse qu'elle-même était libre de s'adresser aux hommes célibataires de sa connaissance avec « Herrlein ». Feu vert, donc, à « Damoiseau »... dans l'intimité seulement !

C. Chaponnière

EMMAÜS

débarrasse gratuitement
votre appartement, bureau,
cave, grenier et voitures

Communauté d'Emmaüs - 5, route de Drize - Tél. 42 39 59
Genève - CCP 12 - 1222